



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 118738

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer quel est le chiffre exact des morts au volant en 2006. Ce chiffre ne peut être calculé qu'au 31 janvier 2007 s'il inclut la règle européenne du calcul des « morts à trente jours ». Les chiffres récemment annoncés en début d'année ne peuvent avoir qu'un caractère provisoire.

Texte de la réponse

Le nombre de 4 703 personnes décédées dans les trente jours sur les routes en 2006 annoncé début janvier est un résultat provisoire. Il a été calculé en tenant compte, d'une part, des résultats définitifs disponibles pour les premiers mois de l'année et, de l'autre, pour la dernière partie de l'année, en fonction des « remontées rapides » transmises par les forces de l'ordre dans les sept jours qui suivent le mois écoulé. Un important travail de vérification, de recoupement et de traitement des données est indispensable pour arrêter le nombre définitif des personnes décédées dans les trente jours en 2006, et celui-ci ne pourra être établi qu'au cours du mois de mai 2007. Dans la pratique, on a cependant constaté, les années antérieures, que l'écart était très faible, inférieur à 0,5 %, entre le chiffre provisoire annoncé en début d'année et les résultats définitifs. De plus, c'est un avantage important pour assurer le suivi de la politique de sécurité routière que de disposer très tôt d'une estimation proche de la réalité.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118738

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1736

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3452